

F



FORUM

ARTICLES
Page 35

ISSN 0252-0958
2/89

CONSEIL DE L'EUROPE

40e anniversaire du Conseil de l'Europe



2.5 ECUS - 17.50 FF - £2 - 5 DM = 3500 LIRE

Environnement:
Une bataille décisive

**Internationalismes
et particularismes
culturels**

Exposition:
La Révolution
française et l'Europe

La Finlande:
23e Etat membre

**Eglises et
problèmes
de société**

Europe des cultures = culture européenne

Dans la panoplie de la construction européenne la coopération culturelle a pris une importance politique nouvelle.

La coopération culturelle a pris depuis quelques années une importance politique nouvelle dans la panoplie de la construction européenne.

Se serait-on enfin aperçu que réserver à l'Europe le destin de n'être qu'un Grand Marché était pour le moins étriqué, voire même une insupportable régression historique?

Pourtant, l'on se rappellera que le Congrès de La Haye de 1948 a intimement lié la réalisation d'une union politique entre les Etats à une mobilisation des citoyens européens autour de valeurs formant leur patrimoine culturel commun. Créé en 1949 dans cette mouvance, le Conseil de l'Europe se dotera rapidement d'instruments formalisant la coopération culturelle entre les Etats membres.

La Convention Culturelle est signée en 1954, un Fonds Culturel et un Conseil de la Coopération Culturelle sont institués en 1962.

Ce n'est que très récemment que la Communauté européenne a créé, au sein du Conseil et donc sur un plan intergouvernemental, un Comité des Affaires culturelles.

Au-delà de ce cadre de formalisation institutionnelle, la coopération culturelle en Europe soulève des questions difficiles et recouvre des processus beaucoup plus complexes.

La culture européenne, ou plus exactement la réalité de la culture européenne, est beaucoup plus qu'une simple juxtaposition ou une mosaïque de cultures nationales.

Il s'agit en fait d'un ensemble, d'une accumulation d'identités, de systèmes de référence liés, non seulement aux Etats nations, mais aussi aux régions, aux localités, aux pays, voire aux sous-ensembles continentaux (Scandinavie, Europe centrale, Europe méditerranéenne...). Ain-

si, les références culturelles à bases territoriales s'emboîtent-elles comme les éléments de poupées russes dont les contours seraient de plus imprécis.

Mais à cette dimension géographique s'ajoutent celles des références ethniques dont on connaît les richesses et les intrications, les références religieuses dont les racines et les spécifications particulières plongent dans une histoire souvent dramatique, les références de classe héritées des structures sociales successives qu'ont connues les différentes parties de notre continent.

A tout cela s'ajoutent encore les héritages des écoles de pensées et des grands mouvements artistiques, la composante permanente des différenciations par classe d'âge et l'extraordinaire diversité des langues.

La méthodologie de la coopération culturelle européenne doit donc être soigneusement réfléchie afin de ne pas réduire les potentialités créatrices d'un tel ensemble, mais bien au contraire, d'en saisir la dynamique, d'en accroître la synergie.

La première considération est évidente: une synthèse, voire un synchrétisme rationnel, est inconcevable. Parler d'une culture européenne qui transparaîtrait au travers des diversités décrites ci-dessus est un abus de langage. Tout au plus, peut-on parler, et cela n'est bien sûr pas négligeable, de l'existence de références, de points de repère, de valeurs qui peuvent permettre de commencer à se comprendre, mais qui ne constitue certainement pas un système intégré et cohérent.

Une seconde assertion découle directement de la première: si une culture européenne peut exister, ce sera sous l'effet d'une projection de l'Europe dans le futur, le résultat d'une volonté d'un destin commun. Seule la pratique des contacts interculturels européens autour d'objectifs opérationnels et précis permettra de dépasser les héritages du ou des patrimoines différents. La culture européenne serait ainsi, non pas en contradiction avec ceux-ci, mais au contraire une chance de les prolonger par des significations renouvelées dans un ensemble plus vaste.

Pour cela, les supports essentiels sont les vrais acteurs de la vie culturelle européenne.

Répondre aux défis du XXI^e siècle

Les travaux du Conseil de la Coopération Culturelle sensible à cette réalité, ont eu depuis toujours cette caractéristique essentielle de mettre en présence et mobiliser les décideurs nationaux, régionaux et locaux en matière culturelle, les artistes et les amateurs, les chercheurs... en d'autres termes, tous ceux qui participent directement ou indirectement à la dynamique culturelle européenne.

Le programme 1989 du CDCC comporte trois axes principaux:

- préserver la diversité culturelle et promouvoir la communication et l'échange entre les différentes cultures européennes par l'enseignement des langues vivantes, l'adaptation des outils linguistiques et informatiques dans le cadre nouveau des industries de la langue, la coopération entre bibliothèques, l'encouragement à la lecture et à la coopération en matière de poésie;
- renforcer l'identité culturelle européenne et la prise de conscience de cette identité en soulignant tout ce que les Européens ont en commun et pour cela disséminer la culture et favoriser la création par des expositions d'art, la promotion du cinéma européen, la mise sur pied d'itinéraires culturels et de réseaux de centres culturels et enfin, l'information du public sur les événements culturels les plus importants;
- répondre aux grands défis du XXI^e siècle en produisant des réflexions et des propositions d'actions sur les grands problèmes des sociétés européennes et pour cela développer la concertation en matière de politiques culturelles tant au niveau national que régional (examen des politiques nationales, économie et culture, recherche et documentation culturelles, Culture et Régions).

La dimension culturelle de l'Europe n'est limitée ni aux 12, ni aux 23, mais ne prend réellement son sens que dans le champ le plus vaste qui englobe les pays de l'Est. La coopération culturelle n'est donc pas seulement une fin en soi; elle est aussi, et de plus en plus, un vecteur de communication en Europe entre l'Est et l'Ouest.

En adoptant en 1985 une Résolution sur l'Identité culturelle européenne, les Ministres des Affaires étrangères du Conseil de l'Europe ont souligné que le patrimoine culturel européen transcende les différences de régions et d'idéologies.

Depuis, dans le contexte des modifications importantes qui se développent en Europe de l'Est, de nombreux signes encourageants permettent d'espérer que, de plus en plus, un dialogue culturel Est/Ouest pourra avoir lieu à partir de projets concrets.

Ainsi, en se situant au carrefour de toutes les diversités culturelles de notre continent, tout en restant ferme sur les principes qui ont fondé sa légitimité politique et historique, le Conseil de l'Europe remplit non seulement les objectifs que le Statut de 1949 lui a assignés, mais il s'inscrit aussi dans la droite ligne de la vision historique de ses inspirateurs du Congrès de La Haye.

José Vidal-Beneyto
Directeur de l'Enseignement
de la Culture et du Sport